

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

COMMUNIQUE DE PRESSE (02/07/07)

Notre représentante Elisabeth BOURGUINAT a participé au jury du concours des Halles en tant que représentante associative et a souligné des points très positifs :

- les 10 projets présentés correspondent au parti urbain proposé par la SEURA (faible densification, emprise limitée à la zone construite actuelle et laissant la place pour un grand jardin) ;
- un cahier des charges de qualité a été rédigé avec une contribution importante de la concertation, grâce à l'engagement personnel et aux qualités d'écoute de Jean-Pierre Caffet, adjoint à l'urbanisme ;
- les 10 candidats ont respecté ce cahier des charges, à la fois sur le plan du programme et sur le plan technique et fonctionnel, tout en proposant des partis architecturaux extrêmement variés et intéressants.

Après le temps de l'urbanisme et celui du cahier des charges, est venu le temps de l'architecture, et **Elisabeth BOURGUINAT a voté en notre nom avec enthousiasme pour le projet le plus ambitieux et le plus décoiffant à cet égard, celui de Patrick Berger et Jacques Anziutti, appelé « la Canopée »**. Ce projet architectural, qui devra encore être affiné et précisé sur certains points, répond pleinement à l'attente et aux espoirs qu'avait fait naître le lancement de cette opération il y a quatre ans.

OUI, MAIS...

Le choix de ce projet architectural démontre à l'évidence l'absurdité d'un processus qui prétendait « dessiner le jardin avant la maison ». Le projet de la Canopée nous paraît totalement incompatible avec le dessin de jardin que la SEURA essaie de nous imposer depuis plus d'un an :

- la grille rigide du jardin de la SEURA jure avec les formes rondes, souples et généreuses de la Canopée ;
- les concepteurs du bâtiment ont naturellement situé son entrée principale du côté de la rue Lescot et non du côté du Jardin comme le souhaitait la SEURA ;
- le jardin doit entrer en pente douce dans la Canopée alors que la SEURA avait prévu un glacis minéral d'une cinquantaine de mètres entre le jardin et le futur bâtiment.

Outre cette incompatibilité esthétique, nous dénonçons l'inégalité de traitement entre la conception du bâtiment et la conception du jardin :

- le bâtiment a fait l'objet d'un concours international, et le jardin seulement d'une passation de commande à la SEURA, sans remise en concurrence, d'où une faible créativité ;

- le bâtiment a fait l'objet d'un cahier des charges concerté, alors que le jardin a été dessiné sans cahier des charges ;
- la concertation sur le bâtiment a été approfondie et fructueuse ; celle sur le jardin s'est déroulée dans une ambiance extrêmement houleuse et a été totalement stérile. Yves Contassot, chargé de mener cette concertation, s'est contenté de défendre pied à pied le dessin pratiquement figé de la SEURA, et contesté par l'ensemble des associations.

Nous remarquons que depuis le début du projet des Halles, le jardin et ses usagers ont été continuellement sacrifiés au bâtiment. On veut aujourd'hui nous imposer la destruction complète du jardin, et nous venons d'apprendre que le chantier du bâtiment, qui va durer au moins cinq ou six ans, occuperait entre un quart et un tiers du jardin, disposition qui a été soigneusement cachée aux associations et n'a nullement été soumise à concertation.

Malgré la qualité du bâtiment choisi aujourd'hui, la réussite du projet des Halles sera fortement obérée à la fois par la médiocrité et l'inadaptation du projet de jardin de la SEURA, et par le mécontentement prévisible des habitants et des usagers du jardin devant son amputation pour plusieurs années et sa transformation dans un sens qui va à l'inverse de leurs souhaits.

Nous exhortons le Maire de Paris à tenir compte de ces réflexions, à suspendre le projet de jardin de la SEURA et à bien vouloir entendre les demandes légitimes et raisonnables qui lui ont été présentées le 31 mai dernier par 11 associations :

- 1) que la relation architecturale du jardin avec le nouveau bâtiment du forum soit discrète et naturelle, pour que le jardin reste avant tout un jardin et qu'il ne serve pas de desserte principale au Forum ;
- 2) qu'une place de dimension proche de celle de la place René Cassin actuelle, et en amphithéâtre, soit conservée sur son site actuel face au transept de Saint-Eustache ;
- 3) qu'une allée de promenade nord-sud soit créée entre la rue des Prouvaires et le transept de Saint-Eustache ;
- 4) que le jardin Lalanne soit conservé ou, si son déplacement est justifié, qu'un jardin de même type "jardin d'aventure", de même surface, fermé, paysagé et animé soit créé dans le jardin des Halles, avec continuité d'usage entre la disparition de l'ancien et la création du nouveau ;
- 5) que l'eau soit maintenue en abondance dans tout le jardin sous forme de fontaines décoratives et de fontaines à boire ;
- 6) que le jardin soit végétalisé jusqu'au pied du futur bâtiment.

Contact Elisabeth BOURGUINAT : 01 42 21 99 32, elisabeth.bourguinat@wanadoo.fr